FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	**PLEXUS® MA8110/8120 Adhésif**
Autres moyens d'identification	
SKU#	0807
Usage recommandé	Non disponible.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société	ITW Performance Polymers
Adresse	35 Brownridge Rd Unité 1 Halton Hills, ON L7G 0C6
Personne-ressource	Service à la clientèle
Numéro de téléphone	978-777-1100
Télécopieur	
Courriel	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800-424-9300
Fournisseur	Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Renseignements supplémentaires	Aucune.
Autres dangers	Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	40 - 60
Copolymère styrène/butadiène		9003-55-8	10 - 20
MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE		142-90-5	2.5 - 10
Acide méthacrylique		79-41-4	2.5 - 10
TERT-BUTYL PERBENZOATE		614-45-9	2.5 - 10
HEXADECYL METHACRYLATE		2495-27-4	1 - 2.5
DACIDE MALEIQUE		110-16-7	1 - 2.5
Paraffine		8002-74-2	1 - 2.5
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-		128-37-0	1 - 2.5
HYDROQUINONE		123-31-9	< 0.1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			20 - 40

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d’incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu’à une source d’ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d’électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s’accumule, des mélanges inflammables peuvent s’enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l’électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d’électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d’eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s’enflammer sur une surface d’eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l’incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d’incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d’urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d’étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l’environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l’élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d’étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l’élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l’environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	TWA	1 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	TWA	2 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	410 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	205 mg/m3	

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
		50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	TWA	1 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	TWA	1 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3
		20 ppm
HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	TWA	2 mg/m3
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	TWA	410 mg/m3
		100 ppm
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	TWA	1 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	TWA	1 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	TWA	2 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	15 minutes	30 ppm	
	8 heures	20 ppm	
HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	15 minutes	4 mg/m3	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	15 minutes	100 ppm	
	8 heures	50 ppm	
Paraffine (CAS 8002-74-2)	15 minutes	4 mg/m3	Fumées.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	15 minutes	4 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Pâte.
État physique	Liquide.
Forme	Pâte.
Couleur	Havane. ou Blanc cassé
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	5
Point de fusion et point de congélation	-48 °C (-54.4 °F) estimation
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100.5 °C (212.9 °F) estimation
Point d'éclair	10.0 °C (50.0 °F) estimation
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	2.1 % estimation
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	8.2 % estimation
Tension de vapeur	51.33 hPa estimation
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	435 °C (815 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Densité	0.94 g/cm3 estimation
Propriétés explosives	Non explosif.
Classe d'inflammabilité	Inflammable IB estimation
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	0.94 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Nocif par inhalation.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
DACIDE MALEIQUE (CAS 110-16-7)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	1560 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	708 mg/kg
HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 900 mg/kg
MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE (CAS 142-90-5)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 3 g/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5 g/kg
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	7800 mg/kg
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	890 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Hydroquinone (CAS 123-31-9)	Sensibilisation cutanée
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide méthacrylique (CAS 79-41-4)	Irritant
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	Irritant

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	Sensibilisation cutanée
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	Sensibilisateur.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Copolymère styrène/butadiène (CAS 9003-55-8)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HYDROQUINONE (CAS 123-31-9)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acide méthacrylique	0.93
DACIDE MALEIQUE	-0.48
HEXADECYL METHACRYLATE	8.64
HYDROQUINONE	0.59
MÉTHACRYLATE DE DODÉCYLE	6.45
Méthacrylate de méthyle	1.38
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-	5.1

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN133
Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, Limited Quantity
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1133
UN proper shipping name	Adhesives containing flammable liquid, Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	No.
ERG Code	3L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

IMDG

UN number	UN1133
UN proper shipping name	ADHESIVES containing flammable liquid, Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-E, S-D
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non déterminé(e).

IATA

IMDG; TMD

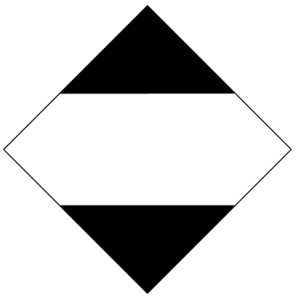

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 28-Octobre-2019

Date de la révision 03-Août-2023

Version n° 08

Avis de non-responsabilité ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.